

 **Vite dit****← Jackpot pour les patrons du CAC 40**

+ 60% en 2021 par rapport à 2019 (avant COVID), c'est l'augmentation de la rémunération des patrons du CAC 40. Soit, en moyenne, 8,7 millions.

**Ou 453 fois le SMIC brut !!!!!**

**Dans quel monde vivons-nous ?**

Alors que l'inflation approche les 5%, que les retraités, comme la grande masse des actifs, continuent à perdre du pouvoir d'achat, les grands patrons continuent de s'octroyer des montants faramineux.

On se souvient du bombage de torse de Bruno Le Maire qui estimait en 2019 que « *le capitalisme auquel nous croyons accepte d'avoir des salaires élevés et des salaires plus modestes, mais il refuse catégoriquement que dans une même entreprise, le chef d'entreprise ait une rémunération 200, 250 ou 300 fois supérieure à celui du salarié le plus modeste* ».

Heureusement que le MEDEF avait adopté un code d'éthique de gouvernance prévoyant un dispositif qui oblige la consultation des assemblées générales des actionnaires avant de fixer la rémunération d'un dirigeant. Dispositif devenu contraignant depuis la loi Sapin 2 adoptée fin 2016. Sauf que lorsqu'un groupe a son siège à l'étranger (ex. Stellantis, dont le siège est aux Pays Bas, qui a octroyé une rémunération record à Carlos Tavares malgré le vote hostile d'une majorité d'actionnaires).

Sans une autre politique que celle mise en place par les libéraux ou néo libéraux, les patrons du CAC 40 ont encore de beaux jours devant eux !!!

**Gagner la bataille des retraites**

**La retraite à 65 ans, voulue par le président et le patronat, est-elle une fatalité ?**

Après une réforme annoncée comme la grande avancée de ces dernières années, avec un régime à points, Macron a choisi d'adopter la revendication portée par le MEDEF : repousser l'âge de la retraite à 65 ans !

**Allonger la durée du travail serait-il moderne ?**

Ceux qui défendent cette idée ne savent que ressasser qu'il faut travailler plus longtemps puisque l'espérance de vie s'allonge. Si on les écoutait, nous en serions toujours à la semaine de 60h00 et au travail des enfants.

**Rien n'est moins scandaleux que d'oser interdire le bénéfice du progrès social aux plus démunis.**

L'autre argument mis en avant c'est la situation financière des caisses de retraites. A les en croire, les caisses de retraites seraient au bord du gouffre financier.

**Qu'en est-il en réalité ?**

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) déclare que les dépenses des retraites vont baisser progressivement pour parvenir entre 11% et 13% du PIB en 2070 (contre 14% aujourd'hui). **Il n'y a donc aucune raison de repousser l'âge de la retraite ni de baisser le montant des pensions.**

Concernant les caisses complémentaires (Agirc-Arrco), le COR confirme qu'elles sont excédentaires et que **leur situation s'améliorerait à partir de la fin de la décennie.**

**Les propositions de la CGT**

**La CGT avance 70 propositions pour améliorer les régimes de retraites**, parmi lesquelles :

- départ à 60 ans pour toutes et tous, retour au calcul sur les 10 meilleures années dans le privé et sur les 6 derniers mois dans le public, reconnaissance des pénibilités, pas de pension inférieure au SMIC

**➤ Les mesures pour financer ces améliorations :**

- **augmenter les recettes** par une politique salariale et de l'emploi (exemple : une hausse de 5% des salaires dans le privé rapporterait 18 milliards pour la Sécurité sociale dont 9 pour la seule branche retraites)

- **mettre fin aux exonérations de cotisations** : pour les entreprises du CAC 40, cela dégagerait 5,5 milliards

- **élargir l'assiette des revenus soumis à cotisations** (intéressement, participation, l'épargne salariale et retraite) soit 10 milliards de plus

- **élargir l'assiette aux dividendes** (avec un taux à 28%) versés aux actionnaires, soit 14 milliards pour les entreprises du CAC.

## Vite dit

### ← Quand l'OIT met une baffe à Macron

On se souvient de la décision prise par le chef de l'état pour plafonner les indemnités versées aux salariés dans le cas de licenciements abusifs, déposés devant les juges de leurs pouvoirs.

C'est ce qu'on appelle en langage courant « le barème Macron ».

Ce barème a déjà subi quelques revers. Des dizaines de tribunaux ont considéré que ce barème n'est pas conventionnel et n'en ont pas tenu compte dans leurs décisions.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) vient de mettre une baffe à Macron en remettant en cause des dispositions contenues dans les « ordonnances travail » promulguées en début du 1<sup>er</sup> quinquennat du chef de l'état.

Cette décision fait suite à la saisine, par la CGT et FO, de l'ONU en 2017 contre la « loi El Khomri », plainte complétée deux ans plus tard contre la loi travail voulue par Macron.

La CGT a pris cette décision de l'OIT comme une victoire et demande au gouvernement, avec FO, d'appliquer les conclusions du rapport.

### ← Augmentation du SMIC

Au 1<sup>er</sup> mai, le SMIC a été porté à 1645€ bruts par mois soit 1302€ nets.

Une revalorisation automatique, sans coup de pouce, en application de la loi.

Cela n'empêche pas le clan Macron de faire croire que c'est grâce à l'action du président qui agirait pour le pouvoir d'achat des français.

Un discours relayé par tout ce que le pays compte de libéraux qui s'ébahissent devant une nouvelle revalorisation du SMIC mais qui n'ont rien à redire devant l'envolée scandaleuse des rémunérations des patrons du CAC 40.

Un Smic qui reste très loin des 2000€ bruts revendiqués par la CGT avec des minimas de branche qui vont (re)plonger en dessous du SMIC.

# Baisse du chômage ?

## Une baisse en trompe-l'œil

Tout au long de sa campagne électorale, le président Macron a essayé de surfer sur les chiffres du chômage prétendant que grâce à son action le nombre de chômeurs n'a pas été aussi bas depuis longtemps.

Les chiffres publiés par Pôle Emploi et la Dares sont trompeurs.

En effet, seuls sont pris en compte les personnes inscrites en catégorie A, laissant volontairement de côté toutes celles comptabilisées en catégorie B et C.

Si, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le nombre de personnes en catégorie A a diminué de 5,3%, le nombre de personnes en catégorie B augmente de 2,6% alors que celles en catégorie C stagne.

Si ces chiffres donnaient toute la dimension de l'évolution du chômage, on pourrait reconnaître une avancée, mais c'est loin d'être la réalité.

En effet, en un an le nombre de radiations administratives a augmenté de 48% !

Ainsi le nombre de chômeurs a diminué non pas par un retour à l'emploi mais parce qu'ils ont été radiés !!!

Lorsque le gouvernement se gargarise des chiffres du chômage, la CGT y voit la hausse du nombre de privés d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage.

En un an, le nombre de personnes indemnisées a diminué de 12,7%. La Dares précise d'ailleurs que seuls 48% des privés d'emploi et inscrits à Pôle Emploi étaient indemnisés en métropole au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Mais qu'importe la vérité pour le gouvernement. L'important c'est de faire croire que l'action gouvernementale a permis de faire reculer le chômage et de créer de l'emploi.

Important aussi de faire croire que la « réforme » du calcul des indemnités versées aux chômeurs était une bonne décision.

Chacun sait que la baisse des droits n'a jamais permis de créer des emplois. Si cela était, plus de 3 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi et non indemnisées auraient déjà trouvé du travail.

Au-delà de ces chiffres, il y a besoin d'annuler la contre réforme des indemnités de chômage qui a déjà de graves conséquences sur nombre de privés d'emploi.

